

## LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BESANCON



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et R.822-12 ;

Vu le décret 2018-922 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu le décret 2018-924 du 27 octobre 2018 portant création du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu l'arrêté du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Besançon du 29 octobre 2018 fixant la date de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne Franche-Comté

Vu les arrêtés du recteur de l'académie de Besançon du 29 octobre 2018 et du 15 novembre 2018 relatifs à la composition de la commission électorale relative aux élections des représentants au CROUS de Bourgogne Franche-Comté

Vu la circulaire n° 2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants des étudiants au sein des conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté, organisées le 29 novembre 2018, ont donné lieu aux résultats suivants :

#### **BOUGE Ton CROUS avec la BAF en Bourgogne Franche Comté**

2402 voix – 39.06 %

Nombre de sièges : 3

Sont élus : Samira FLINT  
Etienne PIERRE  
Marjorie LAZARD

Sont suppléants :  
Julien MARZA  
Joséphine BREDA  
Antonin FIEG

UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes : tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton CROUS et le système de bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie !



2/2

1649 voix – 26.82 %  
Nombre de sièges : 2

Sont élus : Amna AMIRI  
Guillaume GIRAULT

Sont suppléants :  
Laurine DEMOUGIN  
Charles GAIGNE

CROUS ensemble, avec Associatifs & Indépendants

1255 voix – 20.41 %  
Nombre de siège : 1

Est élu : Alex RIOLET

Est suppléant : Lucile LEVY-ROBERT

UNI : pour un CROUS de qualité et de proximité

843 voix – 13.71 %  
Nombre de siège : 1

Est élu : Gauthier MAIMBOURG

Est suppléant : Constance DELAIR

**Article 2 :**

La secrétaire générale de l'académie de Besançon et la directrice générale du CROUS de Bourgogne Franche-Comté sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon le 5 décembre 2018

Le Recteur de la Région Académique,  
Bourgogne-Franche-Comté,  
Recteur de l'Académie de Besançon  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET